

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUGEAT

Membres	15
Présents	13
Représentés	02
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin,
Le Conseil Municipal de la commune de BUGEAT dûment
convoqué, s'est réuni à la mairie à vingt heures, sous la
présidence de Monsieur le Maire : Jean-Yves URBAIN
Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2026
PRESENTS : URBAIN Jean-Yves, GIOUX Sylvain, CASSAN
Stéphanie, MEUNIER Colette, GUILLAUME Jean-Claude,
RAINART Gérard, PRUDHOMME Stéphane, BARNABAS
Sébastien, FONTAINE Virginie, MOURIERAS Julien, PEYRAT
Carine, NONY Elise, TAGUET Laetitia,
REPRESNTES : VAN ROEKEGHEM Frédéric a donné
procuration à URBAIN Jean-Yves, DEMPSEY Anne a donné
procuration à RAINART Gérard
ABSENT :
EXCUSES :
SECRETAIRE DE SEANCE : GIOUX Sylvain

DELIBERATION N° 2026-37 EN DATE DU 05 JUIN 2026 PORTANT SUR : PLUI DESIGNATION ELUS REFERENT ET SUPPLEANT

Vu la délibération du conseil communautaire en date 23 juin 2025 fixant les modalités de
collaboration avec les communes membres dans le cadre de l'élaboration du PLUi,

Considérant qu'il convient de désigner un élu référent PLUI et un élu référent suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Elu référent : GIOUX Sylvain

Elu référent suppléant : CASSAN Stéphanie

Fait à BUGEAT, le 05 juin 2026

Le Maire,
Jean-Yves URBAIN

Le Secrétaire,
Sylvain GIOUX



Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans
un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de LIMOGES- 2 Cours Bugeaud-CS
40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application Télécours citoyens accessible depuis le
site: www.telerecours.fr.